

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

**Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais
(Article L. 6353-3).**

Nom, prénom du cocontractant

Adresse du cocontractant

(ci-après dénommé le stagiaire)

Kiné Lille Formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 59 08419 59 auprès du Préfet de la Région Nord Pas de Calais.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 79469253300019

Dont le siège social se trouve au 59 Rue du Maréchal Leclerc 59320 Haubourdin

Formation : « FASCIATHERAPIE »

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« FASCIATHERAPIE »

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- La formation a pour but de savoir restituer les propriétés des fascias grâce à des techniques « fasciales non-manipulatives ». L'objectif sera dans un premier temps de découvrir les fascias et leurs places dans la prise en charge de certaines pathologies en rhumatologie (douleurs chroniques, inflammation...) mais aussi en traumatologie orthopédie. Puis d'acquérir un ressenti palpatoire spécifique afin de développer les techniques manuelles.

Lors de cette formation de 4 jours, essentiellement pratique, vous acquérez les fondements de la thérapie manuelle appliqués aux fascias et autres tissus conjonctifs du corps humain et serez capable de les normaliser.

- Sa durée est fixée à **32** heures de formation les 2-3 Février et 30-31 Mars 2018.

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Diplôme de Masseur-Kinésithérapeute ou équivalent.

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu les 2-3 Février et 30-31 Mars 2018 à Lesquin, Hotel Ibis Style (Impasse Jean Jaurès).
- Elle est organisée pour un effectif de 8 à 20 stagiaires.
- Les journées débutent à 9h00 et se terminent à 17h00

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

Formateur : GUY DUCHENE, Kinésithérapeute spécialisé en thérapie manuelle et mobilisation neuro-méningée au Québec.

Moyens pédagogiques : outils documentaires, exercices adaptés aux stagiaires, matériel d'animation (vidéo projecteur...), tables de massage, serviettes ...

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

DUCHENE GUY

- Masseur Kinésithérapeute
- Formateur en Thérapie Manuelle.
- Formateur en mobilisation neuro-méningée.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Lors de la dernière journée de formation, les stagiaires seront mis en situation, avec pour objectif la vérification des connaissances acquises pendant la totalité de la formation.

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, **une attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les stages en présentiel, les feuilles de présence (cf états d'émargement type rédigés par le Service régional de contrôle) **signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.**

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire **a un délai de 10 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 800 Euros NTT* pour professionnels bénéficiant d'une prise en charge FIFPL.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité de la somme soit 800.€ selon les modalités de paiement suivantes : **Après un délai de rétractation** mentionné à l'article 8 du présent contrat, le stagiaire effectue **un versement** d'un montant de 800 €.

Le stagiaire pourra alors prétendre au remboursement de 250 Euros par jour de formation (soit 750 Euros) pour la totalité de la formation), après **facture remise en fin de formation** par l'organisme dispenseur : Kiné Lille Formation.

*Kiné Lille Formation est un organisme de formation non soumis à TVA.

X – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, pour les modules non suivis, le remboursement de la différence est prévu par l'organisme de formation.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à , le / /

Pour le stagiaire
(nom, prénom
du signataire)

Pour l'organisme de formation
(nom, qualité
du signataire)

Signature

Signature et cachet

ANNEXE 1 :

Présentation.

- La formation a pour but de savoir restituer les propriétés des fascias grâce a des techniques « fasciales non-manipulatives ». L'objectif sera dans un premier temps de découvrir les fascias et leurs places dans la prise en charge de certaines pathologies en rhumatologie (douleurs chroniques, inflammation...) mais aussi en traumatologie orthopédie. Puis d'acquérir un ressenti palpatoire spécifique afin de développer les techniques manuelles .

PROGRAMME

Jour 1 :

08h45 - Accueil des participants

09H00 - QCM de « pré formation » d'évaluation des connaissances, des besoins et attentes des participants

9H30 à 12h30 :

- Définition des fascias / biomécanique et rôles des fascias
- Introduction aux concepts théorique et pratique

12h30-14h: Pause

14H00 à 17h30 :

- notions de pathologie des fascias
- pratique articulaire pied/jambe

Jour 2 :

09H00 à 9H30 :

- Retour sur les éléments de la veille

9H30-12h30 :

- pratique articulaire genou / hanche
- applications dans les Pathologies

12h30-14h00 : pause

14H00 à 17h30 :

- chaines myofasciales du membre inférieur
- applications dans les pathologies
- pratique articulaire bassin / colonne lombaire

Jour 3

09H00 à 9H30 :

- Retour sur les éléments de la veille.

9H30-12h30 :

- pratique de l'unité bassin / membres inférieurs
- applications dans les pathologies
- Traitement des chaines myofasciales
- Fascia iliaca

12h30-14h00 : pause

14h00 – 17h30

- Colonne dorsale et applications pratiques aux pathologies
- Colonne cervicale et applications pratiques aux pathologies

Jour 4

- 09H00 à 9H30 :

- Retour sur les éléments de la veille.

- 9H30-12h30 :

- Mise en pratique sur le Crâne / synchondrose sphéno-basilaire /
Articulation temporo-mandibulaire

- 12h30-14h00 : pause

- 14h00 – 17h30

- Pratique sur l'épaule et les chaines myofasciales du membre supérieur



- Reprise du « QCM de pré formation » ensemble de début de séminaire
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation.